

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE D'ASNIERES-sur-SEINE
(Hauts-de-Seine)

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 JUIN 2009

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

LE CONSEIL,

L'an deux mil neuf, le vingt-cinq juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le douze juin deux mil neuf, se sont réunis en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien PIETRASANTA, Maire.

Etaient présents : Mme FISCHER, 1^{er} Maire-Adjoint, MM. LEBLOND, BABÉ, Mme BAILLET, M. BERARD de MALAVAS, Mmes BITTON-COHEN, CAM, CARADEC, CARRIER, CHAPUIS, MM. GOMEZ, LANZ, LASSERRE de ROZEL, Mme LENOIR, M. MOUGENOT, Mme MÜHLMANN, M. RICHARD, Maire-Adjoints ; M. TESSIER, Mmes LAFAYE, RICHARD ALAOUI, M. ARINI, AYARI Mme CHAHID, MM. ROURE, SOMMA, COLSON , Mmes HURTAULT, LECHARNY, M. GUILLARD, Mme MERIC, Mlle ZIANE, M. JEHANIN, Conseillers Municipaux Délégués ; M. AESCHLIMANN, Mmes DELAMARRE, AESCHLIMANN, RAUSCHER, ESCLATTIER, M. CAILLET, Mme CHAVINIER, Mlle CHAREF, MM DJEDOU, DECHENOIX, Conseillers Municipaux.

Avaient donné mandat : M. DANLOS, M.A. à M. MOUGENOT, M.A. ; Mme COQUERELLE, C.M.D. à Mme FISCHER, 1^{er} M.A. ; M. DJELLAB, C.M.D. à M. SOMMA, C.M.D. ; M. BOUTIFFARD, C.M. à M. CAILLET, C.M.

Absents : Mme CLAIREAUX, C.M.D. ; M. DIAS, C.M.

*

* *

Après appel nominatif et constat que le quorum est atteint, M. Romain JEHANIN est désigné en qualité de Secrétaire de Séance.

*

* *

LE CONSEIL,

- OBSERVE une minute de silence en mémoire de Mme Dolorès NAVARRO, Conseillère Municipale de la Ville d'Asnières-sur-Seine et de M. Sami EL BEY, animateur de la Ville.

*

* *

LE CONSEIL,

- PREND ACTE de la communication du Maire sur les décisions qu'il a prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du 7 avril 2008 autorisant le Maire à accomplir certains actes de gestion dans le cadre des dispositions des articles susvisés, à savoir :

1. A 11. CONCESSIONS ET RENOUELLEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.
12. SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION JEUNESSE ET POLICE 92 DANS LE CADRE DES ACTIVITES PROPOSEES AUX JEUNES.
13. MODIFICATION DU FONCTIONNEMENT DE LA REGIE D'AVANCES DU « F.I.L.H. : ALLO PROJET » (FONDS D'INITIATIVE LOCALE DES HABITANTS).
14. A 16 CONCESSIONS ET RENOUELLEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.
17. MISE A DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE DU STADE DOMINIQUE ROCHETEAU AU PROFIT DE L'ASSOCIATION FRANCO-PORTUGAISE D'ASNIERES.
18. MISE A DISPOSITION DE LA PATINOIRE OLYMPIQUE AU PROFIT DE LA SOCIETE « DECATHLON WAGRAM » POUR UNE ACTIVITE SPORTIVE SUR GLACE.
19. A 21. CONCESSIONS ET RENOUELLEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.
22. MISE A DISPOSITION DU DOJO DU GYMNASSE CARPENTIER AU PROFIT DU SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS.
23. RENOUELLEMENT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE POUR LE PAVILLON SIS 9 RUE DU FOSSE DE L'AUMONE ENTRE LA VILLE D'ASNIERES-SUR-SEINE, PROPRIETAIRE, ET MONSIEUR MOHAMED NEDJI BEN NASR ;
24. A 26. CONCESSIONS ET RENOUELLEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.
27. APPROBATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION CONCERNANT LE TERRAIN SIS 2 AVENUE BECQUERELLE, MIS A LA DISPOSITION DE LA VILLE D'ASNIERES-SUR-SEINE PAR FRANCE HABITATION.
28. FIXATION DU MONTANT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES A DEMANDER AUX FAMILLES POUR LE SEJOUR DE LEUR(S) ENFANT(S) EN CENTRE DE VACANCES DURANT L'ETE 2009.

29. A 31. CONCESSIONS ET RENOUELEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.
32. SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL COMMUNAL DE LA VILLE D'ASNIERES-SUR-SEINE ».
33. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'ASNIERES-SUR-SEINE ET L'ASSOCIATION « TAE KWON DO » ;
34. A 36. CONCESSIONS ET RENOUELEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.
37. CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE A LA SUITE DE L'APPEL INTERJETE A L'ENCONTRE DES DISPOSITIONS CIVILES DU JUGEMENT RENDU LE 13 MARS 2009 PAR LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NANTERRE DANS L'AFFAIRE DU FESTIVAL FOLKLORIQUE.
38. A 53. CONCESSIONS ET RENOUELEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.
54. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CENTRE MUNICIPAL DE PROXIMITE « TRAIT D'UNION » ET L'ASSOCIATION « CONSEIL DE FAMILLES FREYCINET ».
55. FIXATION DU TARIF DE DROIT D'ENTREE APPLICABLE PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES D'ETE A LA PISCINE MUNICIPALE FRANCK ESPOSITO.
56. DESIGNATION DE MAÎTRE DIDIER SEBAN POUR DEFENDRE LES INTERETS DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE SA CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE A LA SUITE DE L'APPEL INTERJETE A L'ENCONTRE DES DISPOSITIONS CIVILES DU JUGEMENT RENDU LE 13 MARS 2009 PAR LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NANTERRE DANS L'AFFAIRE DU FESTIVAL FOLKLORIQUE.
57. DESIGNATION DE MAÎTRE ALAIN LEVY POUR DEFENDRE LES INTERETS DE LA COMMUNE DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE DE REFERE PREVENTIF ENGAGEE DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES.
58. DESIGNATION DE MAÎTRE ALAIN LEVY POUR DEFENDRE LES INTERETS DE LA COMMUNE DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE DE REFERE PREVENTIF ENGAGEE DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES.
59. A 64. CONCESSIONS ET RENOUELEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.
65. FIXATION DES TARIFS DE DROITS DE PLACE POUR LES EXPOSANTS, ARTISANTS ET COMMERCANTS PARTICIPANT AU MARCHE AUX FLEURS LE 30 MAI 2009 SUR LA PLACE DES VICTOIRES A ASNIERES-SUR-SEINE.
66. A 80. CONCESSIONS ET RENOUELEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.

*

* *

LE CONSEIL,

- ACCEPTE les propositions de M. le Maire de reporter à la Séance du 7 juillet 2009 le vote du procès verbal du 19 mars 2009, et d'y ajouter une précision quant aux votes concernant les subventions aux associations.

*

* *

LE CONSEIL,

FINANCES

Sous la présidence de Mme FISCHER, M. PIETRASANTA, Maire en exercice et M. AESCHLIMANN, Maire sortant s'étant retirés conformément à la réglementation, et considérant le résultat des votes tant au titre du compte administratif, du budget ville que de ceux des budgets annexes, à savoir :

- ARRETE le compte administratif du Maire, relatif à l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008 dont les résultats figurent dans les tableaux ci-après :

BUDGET VILLE

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	102 942 754,39	108 170 511,61	+ 5 227 757,22
	INVESTISSEMENT	32 764 048,97	25 192 006,96	- 7 572 042,01
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT	-	16 804 125,96	+ 8 764 660,61
	INVESTISSEMENT	8 039 465,35	-	-
	TOTAL	143 746 268,71	150 166 644,53	+ 6 420 275,82

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	FONCTIONNEMENT	-	-	-
	INVESTISSEMENT	11 755 505,00	6 496 026,00	- 5 259 479,00
	TOTAL	11 755 505,00	6 496 026,00	- 5 259 479,00

RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	102 942 754,39	124 974 637,57	+ 22 031 883,18
	INVESTISSEMENT	52 559 019,32	31 688 032,96	- 20 870 986,36
	TOTAL CUMULE	155 501 773,71	156 662 670,53	+ 1 160 896,82

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	1 038 511,14	1 082 818,22	+ 44 307,08
	INVESTISSEMENT	1 481 001,31	2 664 470,63	+ 1 183 469,32
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT	-	-	-
	INVESTISSEMENT	79 584,75	-	-
	TOTAL	2 599 097,20	3 747 288,85	+ 1 148 191,65

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	FONCTIONNEMENT	-	-	-
	INVESTISSEMENT	1 046 672,22	258 879,00	- 787 793,22
	TOTAL	1 046 672,22	258 879,00	- 787 793,22

RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	1 038 511,14	1 082 818,22	+ 316 091,35
	INVESTISSEMENT	2 607 258,28	2 923 349,63	+ 316 091,35
	TOTAL CUMULE	3 645 769,42	4 006 167,85	+ 360 398,43

BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT FINAL
Investissement	3 525,82	30 352,32	26 826,50
Fonctionnement	426 131,82	1 194 665,65	768 533,83
		Solde	+ 795 360,33

BUDGET ANNEXE SELF MUNICIPAL

	DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT FINAL
Fonctionnement	567 076,89	567 076,89	0

- CONSTATE la conformité du compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 par le Comptable du Trésor avec le compte administratif du Maire pour le même exercice et

STATUE sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire et CONSTATE les sommes ci-après pour la gestion 2008 :

**EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES
D'APRES LES RESULTATS**

COLLECTIVITES ETABLISSEMENTS SERVICES ANNEXES	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT		PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTATS DE L'EXERCICE		RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE		SOLDE
	DEFICIT	EXCEDENT	DEPENSES	DEFICIT	EXCEDENT	EXCEDENT	DEFICIT	
COMMUNE								
Section Investissement	- 1 878 465,35			- 7 572 042,01				
Section Fonctionnement		24 843 591,31	8 039 465,35		5 227 757,22	22 031 883,18	- 9 450 507,36	+ 12 581 375,82
ASSAINISSEMENT								
Section Investissement	- 79 584,75				+ 1 183 469,32	1 103 884,57		
Section Fonctionnement					+ 44 307,08	44 307,08		+ 1 148 191,65
PARC DE STATIONNEMENT								
Section Investissement		25 597,64			1 228,86	26 826,50		
Section Fonctionnement		760 013,57			8 520,26	768 533,83		+ 795 360,33
SELF MUNICIPAL								
Section Investissement				0		0		0
Section Fonctionnement		0						0
								+ 14 524 927,80

*
* *

LE CONSEIL,

- DECIDE de l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2008 comme suit :

. *BUDGET VILLE :*

FONCTIONNEMENT :

Compte R002 : Excédent de fonctionnement reporté 1 160 896,82 €

INVESTISSEMENT :

Compte D001 : Compte d'exécution négatif reporté 15 611 507,36 €

Compte 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés 20 870 986,36 €

. *BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT :*

FONCTIONNEMENT :

Compte R002 : Excédent de fonctionnement reporté : 44 307,08 €

INVESTISSEMENT :

Compte R001 : Solde d'exécution positif reporté : 1 103 884,57 €

. *BUDGET ANNEXE DES PARCS DE STATIONNEMENT :*

FONCTIONNEMENT :

Compte 002 : Excédent de fonctionnement reporté 768 533,83 €

INVESTISSEMENT :

Compte 001 : Excédent d'investissement reporté 26 826,50 €

- APPROUVE la décision modificative n° 1 des budgets de l'exercice 2009 (Ville, Assainissement et Parcs de Stationnement) qui se présente comme suit :

BUDGET VILLE

RECETTES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes en restes à réaliser.....	6 496 026,00 €
<u>Propositions nouvelles</u>		
. Dotations, subventions et participations706 183,00 €	
. Opérations patrimoniales.....	872 807,74 €
. Excédent de fonctionnement capitalisé	20 870 986,36 €
. Virement de la section de fonctionnement	132 500,00 €
. Résultat de fonctionnement reporté	1 160 896,82 €	-
TOTAL DES RECETTES	1 867 079,82 €	28 372 320,10 €
DEPENSES		
Dépenses en restes à réaliser	-	11 755 505,00 €
<u>Propositions nouvelles</u>		
. Charges à caractère général	200 000,00 €	- 560 000,00 €
. Autres charges de gestion courante	50 000,00 €	+ 560 000,00 €
. Charges financières	101 474,22 €	
. Dépenses imprévues	222 208,78 €	
. Emprunts et dettes assimilées	132 500,00 €
. Opérations patrimoniales	872 807,74 €
. Solde d'exécution négatif reporté	15 611 507,36 €
. Virement à la section d'investissement	132 500,00 €	
TOTAL DES DEPENSES	706 183,00 €	28 372 320,10 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

RECETTES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
. Recettes en restes à réaliser		258 879,00 €
. Solde d'exécution positif reporté		1 103 884,57 €
. Résultat de fonctionnement reporté	44 307,08 €	
TOTAL DES RECETTES	44 307,08 €	1 362 763,57 €
DEPENSES		
Dépenses en restes à réaliser	-	1 046 672,22 €
Propositions nouvelles		
Réelles		-
TOTAL DES DEPENSES CUMULEES	-	1 046 672,22 €

BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES	Investissement
Compte R001 – Solde d'exécution positif reporté	26 826,50 €
TOTAL DE LA SECTION	26 826,50 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Fonctionnement
Propositions nouvelles	551 584,00 €
TOTAL DE LA SECTION	551 584,00 €

RECETTES	
Compte R002 - Excédent de fonctionnement reporté	768 533,83 €
TOTAL DE LA SECTION	768 533,83 €

- DECIDE d'exonérer pour l'année 2010, la Société S.E.L.I.C.O.M.I. de la taxe sur les ordures ménagères.
- EMET un avis défavorable aux deux états de demande d'admission en non valeur des taxes d'urbanisme dues par la Société RENAISSANCE IMMOBILIERE, à savoir la Taxe Locale d'Equipement pour un montant de 33 706 € et le paiement de la participation pour dépassement du Plafond Légal de Densité (PLD) à hauteur de 203 037 €.
- AUTORISE le Maire à procéder à la mise en appel d'offres pour :
 - le marché d'acquisition de fournitures de bureau, de fournitures scolaires, d'activités manuelles, de calendriers et d'agendas,
 - l'impression et le façonnage du magazine municipal « Asnières Infos »,
 - la régie publicitaire.

- AUTORISE le Maire à signer divers avenants aux marchés passés pour :
 - la création d'un réseau passif de communication à haut débit sur fibre optique entre bâtiments communaux, suite à des prestations supplémentaires rendues nécessaires pour la réalisation des travaux (montant de l'avenant de 9 447,65 € H.T.),
 - les services de télécommunications : voix-données, fixe mobile (lot n° 4 : services de téléphonie de type IP centrex et services attachés) suite à une fusion,
 - les services de télécommunications : services de téléphonie fixe (boucles locales haut débit) (lot n° 2) et services de télécommunications de données numériques (lot n° 3) suite à une fusion-absorption,
 - la location et la maintenance d'une machine à affranchir le courrier postal, suite à une fusion.

*

* *

LE CONSEIL,

PETITE ENFANCE

- AUTORISE le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché passé avec la Société HPS pour la fourniture de produits de toilette et d'hygiène pour le fonctionnement des structures d'accueil Petite Enfance de la Ville (lot n° 2) suite à la reprise des contrats de cette société par la Société DISTRIB'ACT.

*

* *

LE CONSEIL,

ENFANCE

- DECIDE de renouveler à compter de la saison 2009/2010, le dispositif de chèque « découverte conservatoire » d'un montant de 70 € au profit des élèves scolarisés en 2^{ème} année des cycles maternel et élémentaire (moyenne section et cours élémentaire 1^{ère} année) dans les écoles classées en Zone d'Education Prioritaire et
ELARGIT ce dispositif aux élèves de même niveau des écoles concernées par le Projet de Réussite Educative.
- AUTORISE le Maire à signer les marchés pour l'organisation des classes d'environnement, avec les sociétés CAP MONDE, NSTL, ADN et FOL ARDECHE.
- AUTORISE le Maire à signer le marché pour la fourniture de mobilier scolaire, avec la Société MOBISCO.

- AUTORISE le Maire à signer l'avenant n° 2 au traité de concession du service public de restauration scolaire et municipale passé avec la Société AVENANCE ENSEIGNEMENT SANTE afin de prendre en compte d'une part les besoins supplémentaires, en matériel et en personnel, découlant de l'ouverture du groupe scolaire « Bords de Seine », et d'autre part de prévoir l'introduction d'aliments bio dans les repas servis dans les restaurants scolaires.

*

* *

LE CONSEIL,

JEUNESSE

- APPROUVE le principe de dénomination des trois structures Clubs de Jeunes et les

NOMME, sur proposition des jeunes fréquentant ces structures :

- « La Villa », le club situé contre-allée boulevard Pierre de Coubertin,
- « l'Oxy'jeunes », le club situé rue Henri-Poincaré,
- « Le Jardin d'ados », le club situé 8 rue Armand-Numès.

- CREE un dispositif d'aide au départ et volontariat, géré par le Bureau Information Jeunesse, qui aura pour but d'accompagner les jeunes dans le montage de leurs actions de citoyenneté et d'engagement en direction d'associations de la Commune en échange du versement d'une aide sous forme de chèques vacances d'un montant maximum de 200 €,

APPROUVE le règlement de ce dispositif et

AUTORISE le Maire à signer une convention avec l'Association Nationale pour les Chèques Vacances pour l'achat de chèques vacances destinés aux jeunes de 18 à 25 ans participant à ces actions de citoyenneté.

*

* *

LE CONSEIL,

PATRIMOINE

- AUTORISE le Maire à signer divers avenants aux marchés passés avec la Société SOMARO suite à une fusion par transfert vers la Société AXIMUM pour :
 - l'entretien et la réparation des portes et barrières de parking,
 - l'entretien et l'exploitation des installations dynamiques de la signalisation lumineuse tricolore, comptage du trafic et des études de circulation.

- AUTORISE le Maire à signer différents avenants, dans le cadre de l'achèvement de la restauration du château d'Asnières, aux marchés passés pour :
 - les installations de chantier, VRD, maçonnerie, pierre de taille, carrelage, plâtrerie, espaces verts, terrassement.
 - Société CHEVALIER ; montant de l'avenant : 55 854,10 € H.T.
 - la menuiserie d'art, bronzes d'art, ferronnerie d'art et agencement.
 - Société ASSELIN ; montant de l'avenant : 12 830,31 € H.T.
 - le stuc, staff, restauration de sculptures, restauration de marbres et plombs, restauration de peintures et dorures.
 - Société RIGOLOT ; montant de l'avenant : 12 329,10 € H.T.
 - la plomberie, sanitaires, couverture, chauffage et ventilation.
 - Société SAUVAGET ; montant de l'avenant : 5 458,31 € H.T.
 - l'électricité courants forts et courants faibles.
 - Société FORCLUM ; montant de l'avenant : 20 718,72 € H.T.

*

* *

LE CONSEIL,

VOIRIE-PROPRETE

- AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France dans le cadre du dispositif régional d'aides aux circulations douces, pour le financement des travaux d'aménagement de voirie à réaliser dans le quartier Bécon-Flachat, comprenant le réaménagement de la rue Chanzy et du carrefour Alsace / Emile Agier / Denfert Rochereau.
- AUTORISE le Maire à signer l'avenant n° 2 au marché passé pour le nettoyage de la voirie et des espaces publics afin d'intégrer les prestations supplémentaires de nettoyage de la voirie et des espaces publics liées à la livraison de la ZAC Asnières Bords de Seine, ainsi que le nettoyage mécanisé mensuel des allées des cimetières.

*

* *

LE CONSEIL,

SUBVENTIONS

- ATTRIBUE une subvention complémentaire de fonctionnement à l'association Asnières Patinage d'un montant de 29 700 € pour le financement de ses dépenses liées au développement de ses activités statutaires.
- ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (A.F.E.V.) d'un montant de 500 € pour soutenir l'organisation de la deuxième édition des « Fêtes des Solidarités Locales » qui a eu lieu le 25 avril 2009.

- ATTRIBUE une subvention complémentaire de fonctionnement à l'association U.L.O.P.S.E. d'un montant de 500 € afin de l'aider à maintenir son équilibre financier.
- AUTORISE le Maire à signer avec le Conseil Régional d'Ile-de-France un avenant à la convention d'attribution des crédits de fonctionnement par la Région à la Ville dans le cadre du volet « Animation Sociale des Quartiers », crédits qui seront répartis comme suit :
 - TRAIT D'UNION : 10 000 € pour son projet « Enfants et adolescents,
 - CLUB DES CHARDONS pour trois actions:
 - « Accompagnement à la scolarité des jeunes des Hauts d'Asnières » : 4 500 €,
 - « Accompagnement social des familles » : 2 500 €,
 - « Animations culturelles et sportives » 3 000 €,
 - MISSION LOCALE : 8 480 € pour son action « Contrat d'accompagnement territorial »,
 - MAISON DES FEMMES : 15 000 € pour son action « Médiation sociale et culturelle »,
 - MAISON DES LOISIRS ET DE LA CULTURE : 10 000 € pour son projet « Participation des habitants ».

*

* *

LE CONSEIL,

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- FIXE le montant des droits de place applicables à compter du 1^{er} juillet 2009 sur les marchés d'approvisionnement de la Ville et

FIXE, à partir de cette même date, le montant de la redevance annuelle forfaitaire versée par le délégataire à 226 667 €.

*

* *

LE CONSEIL,

URBANISME

- AUTORISE le Maire à signer les conventions de gestion pour les équipements remis par le Syndicat mixte des Hauts d'Asnières dans le cadre de la rénovation urbaine de ce quartier.
- AUTORISE le Maire à signer la demande de permis de démolir, en totalité ou en partie, le marché des Quatre Routes, 10 avenue de la Redoute. Une structure provisoire sera mise en place, si nécessaire.

- DECIDE d'ouvrir une consultation en vue du transfert du marché des Quatre Routes et,

LANCE cette consultation en direction des commerçants de la halle, de ceux implantés à proximité en y associant un représentant de l'Etat, un représentant de la Commission départementale du commerce non sédentaire, un représentant du concessionnaire « les Fils de Mme Géraud » et un représentant de la chambre du commerce et de l'industrie.

- APPROUVE le projet de restructuration du centre commercial des Mourinoux et l'implantation d'un équipement public destiné à accueillir la Maison des Femmes,

DECIDE de recourir à l'expropriation en cas de refus d'une cession à l'amiable des lots de copropriété se situant dans le périmètre de ces deux opérations et

SOLLICITE du Préfet des Hauts-de-Seine l'ouverture des enquêtes publiques conjointes d'utilité publique et parcellaire.

- DECIDE d'acquérir, pour un euro symbolique, deux terrains d'une superficie de 1 703 m² et 4 200 m² rue Pierre Curie appartenant à la SAS Quai Aulagnier, pour la construction du gymnase et des terrains de sports en plein air de la ZAC Asnières Bords de Seine, et CHARGE l'Etude CHEVREUX de l'établissement des actes.
- DECIDE d'acquérir, pour un euro symbolique, un local en l'état futur d'achèvement pour l'aménagement d'une plateforme de services publics rues Olympe de Gouges et Eugénie Eboué appartenant à la SAS Quai Aulagnier, et CHARGE l'Etude CHEVREUX de l'établissement des actes.
- DECIDE de vendre à M. et Mme ALVES un local à usage de grenier, 21 rue de la Station pour un montant de 4 000 €, et CHARGE l'Etude LEVI-MARTIN et TRUFFET de l'établissement des actes.
- FIXE les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage concernant la transformation, en logement, de locaux ayant un autre usage.

*

* *

LE CONSEIL,

LOGEMENT

- ACCORDE la garantie communale au groupe SNI-OSICA pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 2 851 700 € au titre de l'opération de réhabilitation et de résidentialisation de 160 logements, résidence Les Courtilles.

- ACCORDE la garantie communale à la SA d'HLM «ICF la Sablière» pour le remboursement d'un emprunt PLA-I d'un montant de 21 397 € au titre de la création de deux logements PLA-I adaptés au handicap, 5 rue Denfert Rochereau, et lui ATTRIBUE une subvention pour surcharge foncière de 15 000 €.

En contrepartie de ce soutien, la Ville bénéficiera d'un droit de réservation d'un des deux logements.

*

* *

LE CONSEIL,

RESSOURCES HUMAINES

- FIXE le tableau des effectifs du personnel communal et
CRÉE à compter du 1^{er} juillet 2009, quatre emplois à temps complets de Directeur Général Adjoint chargé des Ressources, de Directeur Général Adjoint chargé du Développement Urbain, de Chargé de Mission recettes et gestion de la dette, et de Directeur Politique de la Ville.
- FIXE l'indemnité forfaitaire complémentaire dont pourront bénéficier les agents, non admis au bénéfice des indemnités horaires pour travaux supplémentaires, pour leur participation à la tenue des scrutins électoraux.

*

* *

LE CONSEIL,

COOPERATION INTERCOMMUNALE

- AUTORISE le SYELOM à effectuer pour le compte de la Ville l'enlèvement, le transport et l'élimination des déchets dangereux des ménages sur l'ensemble du territoire de la Commune et
PREND ACTE que l'exécution matérielle de ce marché sera confiée à la Société TRADIS.

- AUTORISE le Maire à signer avec la Ville de Clichy-la-Garenne une convention fixant les modalités techniques et financières de l'organisation du feu d'artifice à l'occasion de la fête nationale 2009.

L'ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée à 00h35.

*Publié par affichage sur les panneaux administratifs
intérieur et extérieurs de la Mairie
le DEUX JUILLET DEUX MIL NEUF*

LE MAIRE D'ASNIERES-SUR-SEINE



Sébastien PIETRASANTA